

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Depuis quelques jours, la guerre en Ukraine ravive les tensions entre les puissances mondiales, notamment entre la France, les États-Unis et la Russie. Le 12 mars, les ministres de la Défense du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Pologne se sont réunis à Paris pour discuter du renforcement des capacités de défense européennes et des garanties de sécurité à offrir à l'Ukraine. Cette rencontre intervient alors que les États-Unis adoptent une posture plus souple vis-à-vis de la Russie, suscitant de vives préoccupations en Europe. Les ministres ont réaffirmé leur engagement à soutenir l'Ukraine et ont plaidé pour une intensification de la coopération en matière de défense au sein de l'Union européenne, estimant que l'Europe ne pouvait plus dépendre uniquement de Washington pour sa sécurité.

Le 5 mars, le président Emmanuel Macron a pris la parole pour alerter sur les défis auxquels la France et l'Europe sont confrontées dans le contexte géopolitique actuel. Il a insisté sur l'urgence de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe et de maintenir un soutien ferme à l'Ukraine face à l'agression russe. Cette allocution, qui a marqué un durcissement du ton de l'exécutif français, précède un sommet spécial de l'Union européenne consacré à la défense et à l'Ukraine. Alors que certains partenaires européens s'interrogent sur la position à adopter face à la Russie, Macron a rappelé que la souveraineté européenne ne pouvait être garantie qu'à travers une politique de défense renforcée et une unité sans faille face aux menaces extérieures.

PROPOSITIONS DE LOI

MODIFICATION DES MODALITÉS DU CONGÉ MATERNITÉ

Danielle Brulebois (Renaissance) a re-déposé une proposition de loi pour revoir les critères d'accès au congé maternité. Cette initiative vise à supprimer la condition d'affiliation de 10 mois à la sécurité sociale, qui prive certaines femmes (indépendantes, étudiantes, demandeuses d'emploi) d'une indemnité pendant leur congé.

DÉCONJUGALISATION DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)

Sarah Legrain (LFI) a re-déposé une proposition de loi visant à individualiser l'ASF. Actuellement fixée à 187,24 € par mois et par enfant, cette allocation destinée aux familles monoparentales pourrait continuer d'être versée même en cas de remariage ou de mise en couple de l'allocataire.

CRÉATION D'UN CONGÉ D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Une autre proposition de loi de Sarah Legrain prévoit un congé obligatoire et identique pour les deux parents, cumulable ou

cessible en cas de monoparentalité. Le texte inclut l'extension de l'autorisation d'absence pour les examens prénataux et permet à la mère de céder ce congé à une personne salariée de son choix en cas d'absence d'un second parent.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

BONNES PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS INTERSEXES

Ségolène Amiot (LFI) a posé une question écrite sur l'absence de remise du rapport gouvernemental sur la prise en charge des enfants présentant des variations du développement génital. Ce rapport, attendu depuis mai 2024, devait évaluer le fonctionnement des centres de référence et fixer des règles de bonnes pratiques. La députée demande au Gouvernement de justifier ce retard et d'annoncer les mesures d'urgence prises pour garantir l'absence de mutilations génitales sur ces enfants.

ACTIVITÉ DES GROUPES D'ÉTUDES

Prostitution (5 mars)

Élection de la présidente Céline Thiébaud-Martinez (PS) et des vice-présidents représentant plusieurs groupes politiques.

Discriminations et LGBTIQI-phobies (11 mars)

Coprésidé par Emmanuel Grégoire (PS) et Éric Martineau (MoDem). ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

→ Proposition de loi sur les soins palliatifs

→ Examen en commission des Affaires sociales du 8 au 11 avril, adoption en séance publique entre le 12 et le 16 mai.

→ Proposition de loi sur la fin de vie (volet «aide à mourir»)

→ Examen en commission à fixer, discussion en séance publique à partir du 19 mai.

→ Mission d'information sur les congés parentaux

→ Premières auditions en mars.

→ Interruption des travaux parlementaires

→ Les travaux parlementaires seront interrompus entre le 12 et le 27 avril en raison de la pause législative.